

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Déclaration Préalable au CTU Plénier du 01 mars 2021

Monsieur le Président,

Vous nous présentez ce jour pour avis le Contrat d'Objectifs et de Performance (**COP**) entre l'Etat et VNF. Ce document maintes fois annoncé par le Directeur Général et maintes fois différé finit par arriver. Il ne faut pas pour autant s'en réjouir, tant ce document est porteur de régressions et de dégradations pour les personnels et d'abandons pour l'Etablissement !

Notre première remarque, et pas des moindres, est que le document que vous nous présentez ce jour est « verrouillé en écriture », « ne varietur » (en clair pas une virgule ne sera modifiée lors de son examen en CTU plénier).

Dès lors, FORCE OUVRIERE ne participera pas à cette mascarade, et ses élus ont décidé de ne pas siéger ce jour.

Sur le fond, rien de bon dans ce document ! Sans surprise, il entérine les baisses d'effectifs auxquelles VNF est désormais habitué. Certes, les documents présentés évoquent une légère inflexion à partir de 2022, on ne perd « **plus que 70 ETP** » par an au lieu de 100 sachant qu'à cette échéance, il est probable que la plupart des signataires ne seront plus en fonction et que les élections de 2022 risquent de faire émerger un nouveau **plan social massif**, une nouvelle cure d'austérité au niveau de la fonction publique dont VNF fera encore les frais. **D'autant que l'Etat a clairement prévu cette possibilité dans les dernières lignes du document !**

Au final sur la base de ces éléments, VNF compterait 3600 personnels à l'horizon 2025 contre 4700 en 2012 lors de la création de l'EPA.

VNF n'est déjà plus en mesure d'assurer correctement ses missions, et avec une telle réduction d'effectifs, l'abandon devient inéluctable. En outre, les conséquences sur les personnels seront considérables : surcharges de travail, « burn-out », pertes de sens, bref on va tout droit vers l'aggravation des Risques Psycho Sociaux et de la souffrance au travail, d'ores et déjà très présents au sein de l'établissement.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : sebastien.beudaert@vnf.fr – LARROQUE DOMINIQUE : dominique.larroque@vnf.fr – MAURER BERTRAND : bertrand.maurer@vnf.fr – GEOFFROY ARNAUD : arnaud.geoffroy@vnf.fr
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : patricia.sedlak@vnf.fr – MONDRAGON GERARD : gerard.mondragon@vnf.fr – MARTINET ETIENNE : etienne.martinet@vnf.fr – BRIDOUX NATHALIE : nathalie.bridoux@vnf.fr

Et n'allez pas prétendre que les travaux de modernisation sont prévus pour améliorer les conditions de travail des personnels. Cela pourrait s'entendre pour les agents en charge des manœuvres sur les barrages manuels, mais pas pour les éclusiers à qui on va supprimer le poste de travail pour leur proposer une reconversion au sein d'un Poste de Commande et de Contrôle (PCC) où ils seront déconnectés de la voie d'eau et des usagers.

En outre, si les engagements imposés à VNF apparaissent très clairement au travers de toute une batterie d'indicateurs, (une quarantaine au total), rien n'est dit sur les conséquences pour l'établissement des résultats obtenus (bons ou mauvais) sur ces indicateurs. Par ailleurs, le corps du contrat ne comporte pas ou peu d'engagements de la part de l'Etat, renforçant ainsi le caractère unilatéral du document.

VNF devra par ailleurs poursuivre son « chantage aux niveaux de service » en tentant d'impliquer les collectivités (Régions principalement) dans la gestion du service public de la voie d'eau, au risque en cas de refus de se retrouver avec des voies d'eau en gestion hydraulique sans navigation et bien entendu sans personnel.

Concernant la forte hausse des crédits d'investissement dédiés aux travaux de modernisation, on ne peut que se réjouir que VNF dispose de plus de crédits mais, d'ores et déjà, les équipes sont « à l'os » et dans l'incapacité de faire face à la montée en puissance des opérations. Si les effectifs ne suivent pas, il sera impossible de dépenser les crédits du plan de relance.

Vous évoquez, à l'appui de ce COP, un « Pacte Social », indispensable selon vous pour obtenir l'adhésion des personnels. Qu'en est-il ?

Ce Pseudo « pacte social » ne comprend en tout et pour tout que trois dispositions, qui ne concernent que les personnels publics :

- Tout d'abord la promesse d'un dispositif garantissant le maintien des rémunérations pour les PETPE qui vont subir de plein fouet les effets des restructurations induites par le COP et le projet de modernisation, avec un décret prévu pour la fin de l'année dernière et toujours pas sorti (retard probablement dû à une pénurie d'encre dans les stylos ministériels ?).

Nous nous bornerons à rappeler que cette mesure ne constituera qu'une légitime compensation pour ces personnels, qu'il n'y a rien là d'extraordinaire et qu'il ne s'agit que de la « mise en musique » de l'engagement pris par le DG suite aux actions intersyndicales engagées au printemps 2019.

- Ensuite le déplafonnement de la PTETE des personnels d'exploitation et de la prime de métier des OPA qui va permettre une revalorisation pour ces personnels en situation d'encadrement. Là encore, il ne s'agit là, à priori, que d'une régularisation (par ailleurs tardive) permettant la mise en œuvre de l'accord que nous avons négocié en 2019, dans les conditions rappelées précédemment.

- Enfin des titres restaurant à hauteur de 5 euros pour les personnels publics. Nous rappelons à cette occasion qu'il ne s'agit là que d'une réponse tardive et partielle aux engagements pris par le DG de VNF envers les personnels publics lors de la création de l'EPA. Nous rappelons que le compte n'y est toujours pas et que nous nous battons pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues privés, comme cela leur avait été promis.

Il est impensable qu'avec ces mesures, notoirement insuffisantes au regard des efforts imposés aux personnels, vous obteniez leur adhésion, d'autant que le volet social du COP, qui comporte quelques avancées que nous avons négociées avec vous, n'est pas annexé au projet de COP.

Les élus **Force Ouvrière**

